



Direction des Affaires Financières et du Pilotage de la Performance

**REALISATION D'UN CONTRÔLE DES COMPTES DE LA  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA  
CONSTRUCTION DE MOYENS DE PRODUCTION DE  
CHALEUR ET LA CREATION DE RESEAUX ET POUR LA  
GESTION DU SERVICE PUBLIC DE CHALEUR ET DES  
RESEAUX DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

**Marché Public en Procédure Adaptée**

En application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique

Règlement de consultation

## Table des matières

1	OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE DE PASSATION .....	3
2	DUREE ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT .....	3
3	DOSSIER DE CONSULTATION .....	3
4	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	4
5	OFFRE DES CANDIDATS.....	4
5.1	Dispositions générales sur les réponses.....	4
5.2	Contenu des candidatures.....	4
5.3	Contenu des offres .....	5
6	RECEPTION DES OFFRES .....	6
7	APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	7
8	DISPOSITIONS DIVERSES .....	7

## 1 OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation concerne l'assistance à la réalisation d'un contrôle des comptes pluriannuel complet du délégataire en charge du contrat de Délégation de Service Public pour la construction de moyens de production de chaleur et la création de réseaux et pour la gestion du service public de chaleur et des réseaux de distribution de chaleur de la ville d'Amiens.

Ce contrôle concerne les exercices 2019 à 2023.

Cette consultation correspond à l'ensemble du marché public, aucun allotissement n'étant prévu.

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

La procédure est ouverte, avec une remise des candidatures et des offres en un seul pli.

**La date limite de remise des offres est fixée au 7 juin 2024 à 14h00.**

### Confidentialité et mesures de sécurité :

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

**L'attention des candidats est attirée tout particulièrement sur le respect impératif des clauses RGPD.**

## 2 DUREE ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le marché est conclu pour une durée d'un an à partir de la date de notification.

Aucune reconduction n'est prévue.

## 3 DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) et son annexe financière (DPGF)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Les candidats mentionnent à la ville d'Amiens les éventuelles omissions que pourrait comporter le dossier de consultation. Dans cette hypothèse, la ville d'Amiens procède sans délai à un envoi complémentaire.

Des modifications de détail pourront être apportées au dossier de consultation par la ville d'Amiens. Ces modifications sont adressées à l'ensemble des candidats admis à présenter une offre, via la plateforme numérique, au plus tard 2 semaines avant la date limite de remise des offres.

Les candidats répondent à la présente consultation sur la base du dossier modifié. En cas de report de la date limite de remise des offres, le présent dispositif est applicable en fonction de la nouvelle date retenue.

## 4 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier de consultation jusqu'au 10/05/2024 à 12h00 via la plateforme dématérialisée : <http://amiens.fr/marchespublics> rubrique ville d'Amiens. A compter de cette date, plus aucune question ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune question orale. Les réponses sont transmises à tous les candidats, via la plateforme de dématérialisation au plus tard le 21/05/2024 12h00.

**L'adresse e-mail du candidat référencé sur la plateforme de dématérialisation sera le destinataire unique de l'ensemble des échanges. Il appartient donc aux candidats de prendre toutes les dispositions pour s'assurer de sa parfaite configuration et diffusion. Le candidat en assume l'entière responsabilité.**

## 5 OFFRE DES CANDIDATS

### 5.1 Dispositions générales sur les réponses

Les propositions des candidats ainsi que toute correspondance avec la ville d'Amiens sont rédigées exclusivement en langue française. Les réunions de présentation, d'audition et de négociation sont également conduites exclusivement en langue française.

L'unité monétaire utilisée est l'euro. Les valeurs monétaires des offres des candidats sont exprimées en euros (valeur janvier 2024).

La ville d'Amiens demande aux candidats de transmettre leur offre par voie électronique. Pour déposer leur dossier, les candidats à la présente procédure doivent se connecter au profil acheteur suivant : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Les candidats constituent leur dossier comprenant les candidatures et les offres en deux parties distinctes regroupées au sein d'un seul et même pli électronique :

- Un fichier portant la mention « fichier candidature »
- Un fichier portant la mention « fichier offre ».

### 5.2 Contenu des candidatures

Les candidatures comprennent les documents indiqués ci-dessous et répartis dans deux dossiers distincts : un dossier administratif et un dossier technique.

Le dossier administratif (« Candidature » Pièce n°1) comprend les pièces suivantes :

- Le formulaire « DC1 – Lettre de candidature » dûment complété, ou tout document équivalent ;
- Le formulaire « DC2 – Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement », dûment complété, ou tout document équivalent ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que :
  - Le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3 à L.8221-5, L.8251-1, L.8256-2 et suivants, L.8231-1,

- L.8234-1 et suivants, L.8241-1, L.8241-2, L.8243-1 et L.8243-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union européenne.
- Le candidat n'est pas en liquidation judiciaire et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
  - Le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation, ou d'une interdiction équivalente pour un candidat étranger.
  - Les documents attestant du respect des articles L.5212-1 à L.5212-5 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés ;
  - Les certificats prévus à l'article 8 du décret n°97-638 du 31 mai 1997 et à l'arrêté du 31 janvier 2003 modifié pris pour son application justifiant que le candidat est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
  - Les attestations d'assurance, notamment en ce qui concerne les assurances couvrant les responsabilités civile et professionnelle (précisant le niveau de couverture en euros) dont disposent le candidat ou chaque membre du groupement
  - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (modèle Kbis) ou équivalent étranger
  - Un RIB/IBAN

Le dossier technique (« Candidature » Pièce n°2) comprend les pièces suivantes :

Au titre de la capacité économique et financière, le candidat devra produire les éléments suivants :

- Chiffre d'affaires global du candidat et chiffre d'affaires concernant les opérations dans le domaine d'activités faisant l'objet du présent marché pour les trois dernières années.
- Bilans, comptes de résultats et annexes certifiés ou documents équivalents sur les trois dernières années.

Au titre de la capacité technique et professionnelle, le candidat devra produire les éléments suivants :

- Mémoire présentant le candidat, son savoir-faire en matière de prestation objet de la présente consultation.
- Renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour assurer la prestation objet de la présente consultation.
- Références acquises en matière de contrôle des comptes ou d'audit de structures du même type que celle objet du présent marché. Connaissances techniques sur le domaine des unités de méthanisation.

### **5.3 Contenu des offres**

Les offres comprennent des informations comprises dans un mémoire technique et financier.

Le mémoire technique et financier (« Offre » Pièce n°3) comprend les informations suivantes :

- Le candidat devra expliquer dans son offre l'ensemble de la méthodologie déployée pour mener à bien la prestation objet de la présente consultation en détaillant le déroulement de chaque phase de l'opération de contrôle des comptes.
- En complément des éléments méthodologiques le candidat détaillera les moyens mis en œuvre notamment le niveau d'expertise et d'expérience des intervenants proposés.
- Le candidat, en lien avec les exigences du CCP, devra présenter la manière dont les services de la ville d'Amiens (service Transition Ecologique et Energie et service Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance) seront associés aux travaux.

- Le candidat devra présenter les éléments de calendrier précis de réalisation de sa prestation.
- Le candidat, en lien avec les exigences du CCP, devra détailler les modalités de réalisation de l'ensemble des livrables prévus.
- En plus de la DPGF qui devra être complétée, datée et signée, le candidat détaillera comment sont déterminées les différentes composantes du prix et produira un devis détaillé.
- Le candidat détaillera l'ensemble des mesures mises en œuvre pour se conformer aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données.

## 6 RECEPTION DES OFFRES

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

### **La signature de l'offre est obligatoire.**

L'offre doit faire l'objet d'une signature électronique conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

**Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ».**

**/! La transmission des plis par voie électronique est obligatoire.** Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

En dehors des copies de sauvegarde mentionnées ci-dessus, toute offre papier reçue sera irrégulière sans possibilité de régularisation.

## 7 APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La sélection de candidatures se fera sur la base de la conformité des pièces fournies dans le dossier administratif de la candidature et sur l'analyse des critères suivants :

- Capacité économique et financière
- Capacité technique et professionnelle

La sélection des offres se fera sur la base des critères pondérés suivants :

Critères	Pondérations
<b>1 - Valeur technique de l'offre</b> <i>1.1 - Méthodologie sur 25 points</i> <i>1.2 - Moyens mis en œuvre sur 25 points</i>	<b>50 points</b>
<b>2 - Prix des prestations</b> La note N est donnée par la formule : $N = 40 * (P_{\text{mini}} / P)$ P <sub>mini</sub> = offre qui le montant le plus faible P = montant de l'offre étudiée	<b>40 points</b>
<b>3 - Respect des exigences RGPD</b>	<b>10 points</b>

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

## 8 DISPOSITIONS DIVERSES

Dès qu'elle a fait son choix, la ville d'Amiens notifie aux soumissionnaires le rejet de leur offre et les informe du nom de l'attributaire.

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date de remise des offres finales. En cas de report de la date limite de remise des offres, le délai de validité est applicable à compter de la date reportée, et non de la date initiale.